

Situation actuelle et future des enfants avec besoins éducatifs particuliers ?

Florence Boesch (Le Centre)

Dans l'ensemble du monde occidental, on constate malheureusement une recrudescence d'enfants et d'adolescents connaissant des difficultés significatives d'apprentissage, consécutives à des troubles du neurodéveloppement ou à des syndromes identifiés. La Suisse et le Jura suivent la même tendance d'une augmentation d'environ 30% de situations d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers.

Dans notre canton, une réforme de la pédagogie spécialisée est entrée en vigueur en 2023. Avec ce nouveau modèle, par des solutions intégratives, chaque élève jurassien-ne doit trouver sa place à l'école et ceci dans le respect de son bien-être et de ses possibilités de développement, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire. La nouvelle organisation ne supprime pas pour autant les structures particulières ou les institutions qui continuent de répondre aux besoins bien spécifiques de certains élèves.

Pour une partie des élèves avec des besoins éducatifs particuliers, l'intégration dans les cercles scolaires est accompagnée de soutien par des éducateurs et un enseignement spécialisés. Pour l'autre partie de ces élèves, une scolarisation au Centre jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées de la Fondation Père, à Delémont, est instaurée.

Fin avril de cette année, face à l'augmentation massive des demandes d'admission et dans l'impossibilité d'y répondre intégralement, pour des raisons tant financières que structurelles, la Fondation Père s'est vue contrainte de limiter le nombre d'élèves admis dans ses structures et de procéder à des refus d'admission pour la prochaine rentrée scolaire.

Le refus de scolarisation 2024-2025 d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers a créé un grand stress dans les familles concernées. Le Gouvernement a pris la sage décision d'accepter la demande de rallonge financière pour la prise en charge en 2024-2025 de tous les enfants jurassiens avec des besoins éducatifs particuliers.

Dans ce contexte, voici mes questions au Gouvernement :

- 1. Combien d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers ont été pris en charge annuellement par la Fondation Père depuis ces cinq dernières années et quelle est la projection pour les années à venir ?**
- 2. Quels sont les premiers résultats du nouveau modèle jurassien de pédagogie spécialisée en terme d'intégration dans les cercles scolaires ?**
- 3. Quelle est la vision d'avenir de la prise en charge des enfants avec des besoins éducatifs particuliers ?**

Florence Boesch (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)

- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 mai 2024